

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1437

présenté par  
M. Lassalle-----  
**ARTICLE 21**

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« scientifiques »,

insérer les mots :

« et anthropologiques ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La biodiversité est l'ensemble des êtres, des espèces et des habitats. C'est une réalité complexe où interagissent les êtres, les espèces et les habitats dans un territoire donné. Pour mieux gérer la biodiversité, il faut certes une connaissance naturaliste des milieux mais aussi des hommes sur un territoire et dans un temps donnés qui entrent en interaction avec elle et le vivant en général.

D'où la nécessité d'introduire la dimension anthropologique comme élément central de la stratégie transverse de gestion du vivant et de la biodiversité.